



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2021_007

Objet : Demande de financements FNADT-CTE

Séance du vendredi 19 mars 2021

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Jean-Paul POURQUIER, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Séverine CORNUT, Aymeric FELGEIROLLES, Alain GUENNOU, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Christine VALENTIN

Absents : Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Alain FARGES, Martial MALIGES, Vincent REMISE, Pierre REY, Michel THEROND

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

En 2019, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère a été retenu par le Ministère de la Transition Ecologique pour porter un Contrat de Transition Ecologique. Ce contrat a été signé le 20 Février 2020 par la Préfète de la Lozère, le PETR, les Communautés de communes membres du PETR, les Chambres consulaires et le Département de la Lozère, avec comme axes :

AXE 1 : Favoriser la production d'énergie renouvelable

AXE 2 Favoriser l'émergence d'une filière « Plantes et santé »

AXE 3 Favoriser La résilience de l'agriculture locale aux changements climatiques et sociaux

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 22/03/2021
048-200078343-20210319-DE_2021_007-DE

AXE 4 : Renforcer les mobilités durables pour limiter l'impact carbone et l'isolation des populations les plus fragiles

Le PETR a recruté en janvier 2020 pour l'animation de ce contrat et du projet de filière « Plantes et santé » Mme Sylvie Thomel ; le financement de ce poste a été financé en 2020 par la Région Occitanie et le programme Leader, en 2021 une subvention du FNADT a été obtenue de la part de l'Etat grâce à la mobilisation de Madame la Préfète.

Ce contrat étant prévu jusqu'à fin 2022, il est souhaité une reconduction du financement du poste d'animation pour accompagner les porteurs de projets dans la mobilisation des financements pour les projets présentés en comité de pilotage. La communication sur le CTE figure également parmi ces missions (participations aux actions mises en place par le Ministère, presse, journées de mobilisation...)

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la signature du Contrat de Transition Ecologique le 20 Février 2020 à Marvejols par la Préfète de la Lozère, les Présidents des Communautés de communes, le Département de la Lozère et les Chambres consulaires,

Considérant que ce Contrat de Transition Ecologique comporte un plan d'actions qui nécessite une animation dédiée jusqu'au 31 décembre 2022,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide le portage de l'animation par le PETR pour l'animation du Contrat de Transition Ecologique
- Sollicite l'aide du FNADT pour l'année 2022 selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes	3000	Auto financement	10800
Frais de personnel	43500	Etat-FNADT	43200
Salaires (attaché ech.5)	27000		
Charges	12000		
Indemnités de stage	4500		
Frais de déplacements	2000		
Frais de réception (organisation séminaire clôture)	5500		
TOTAL	54000	TOTAL	54000

- o Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes à ce projet

Certifié conforme,

A Marvejols, le 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/03/2021
et publié ou notifié
le 02/04/2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 22/03/2021
048-200078343-20210319-DE_2021_007-DE